

POURQUOI IL N'Y A PAS LIEU DE DRAMATISER LE "DÉFICIT" :

➔ Parce que 15 Milliards d'euros, c'est une somme considérable, mais ce n'est rien face aux masses financières énormes qui circulent chaque jour et qui ne participent que très faiblement au financement de la Sécu.

Ainsi, si la consommation médicale de 2002 est de 139 milliards d'euros, les revenus financiers des sociétés industrielles et financières s'élèvent à 165 milliards d'euros



Ex : SANOFI (laboratoire pharmaceutique) a dépensé 55 milliards d'euros pour racheter Aventis.

POURQUOI LE DÉFICIT EST PLUS UN PROBLÈME DE RECETTES INSUFFISANTES QUE DE DÉPENSES EXCESSIVES :

Le financement de la Sécu est basé sur le nombre de salariés et le niveau des salaires. Ainsi :

100 000 emplois créés = +1,3 milliard d'euros.

1% d'augmentation des salaires = + 7,5 milliards d'euros

Or, le système actuel d'exonérations de cotisations sociales patronales pousse à supprimer des emplois et à tirer les salaires vers le bas.

Le montant total de ces exonérations a atteint 20 milliards d'euros en 2002, sans aucune conséquence sur l'emploi.

Au niveau d'un salarié au SMIC (1215 euros bruts), cela se décline de la manière suivante :



POURQUOI LE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE PAR LA C.S.G. EST INJUSTE :

La Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.), créée par le gouvernement Rocard en 1991, sous prétexte de généraliser la participation financière à la protection sociale, fait supporter aux salariés, par le biais de l'impôt retenu à la source, l'essentiel des efforts de financement. Cet impôt ne met pas à contribution les entreprises.

La CSG est basée sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Or, les impôts payés par les salariés représentent 88% des recettes fiscales directes !

POURQUOI LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DOIVENT AVOIR LA MAÎTRISE DE LA GESTION DES CAISSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :

Parce que, soit par le biais des cotisations salariales (déduites du salaire brut) ou des cotisations patronales (contribution en pourcentage sur les salaires bruts versés), c'est du SALAIRE SOCIALISÉ, COLLECTIF dont il s'agit. Son utilisation concerne avant tout les salariés. Le prétexte de l'élargissement de la responsabilité de la gestion de la sécu à différents acteurs (mutuelles, assurances privées, professionnels de la santé) comporte le risque d'en faire un outil financier au service d'intérêts privés qui n'ont rien à voir avec le développement d'une politique de santé solidaire et démocratique.

POURQUOI IL FAUT FAIRE ÉVOLUER LES BASES DE CALCUL DES COTISATIONS "EMPLOYEURS" :

➔ Parce qu'aujourd'hui, à masse salariale égale, les profits des entreprises peuvent être grandement différents. Il faut donc une cotisation "employeur" qui prenne en compte la totalité de la richesse créée dans chaque entreprise ("valeur ajoutée").

➔ Parce qu'il faut un système qui favorise le progrès social :
Un système de modulation des cotisations "employeurs" qui pénalise les entreprises qui licencient, et qui font des profits.
Un système qui favorise celles qui embauchent et qui augmentent les salaires.

SAMEDI 5 JUIN MANIFESTATION NATIONALE DÉCENTRALISÉE

POUR LA SECU, LA SANTÉ,
L'EMPLOI, LE PROGRÈS SOCIAL
TOUS ENSEMBLE,
SALARIES, RETRAITES, CHOMEURS
CELA VAUT LE COUP
DE DESCENDRE DANS LA RUE !



LA SÉCU, ON S'EST BATTU POUR LA GAGNER ON SE BATTRA POUR LA GARDER!

AGIR POUR NE PAS SUBIR

La "Sécu", c'est comme la santé: tant qu'on en dispose, on ne se rend pas toujours compte de ses bienfaits. Mais, si par malheur, elle venait à manquer... Cela est d'autant plus vrai que la grande majorité de la population de notre pays n'a connu que notre système de protection sociale... et de santé.

La Sécu a été créée en 1945, il est donc difficile d'imaginer un monde sans elle. Malgré les coups qu'elle a subis, tant du point de vue de sa gestion que de son financement, elle est toujours debout et constitue un des piliers solidaires de notre société.

Aujourd'hui le MEDEF et le gouvernement, prétextant du déficit qu'ils organisent eux-mêmes, entendent franchir un pas supplémentaire dans sa destruction.

Tout cela dans le sens d'un système inégalitaire faisant la part belle aux assurances privées, et plus généralement livrant les fonds de la Sécu (argent des salariés) aux appétits financiers de toutes sortes.

Quel champ de couverture des soins pour l'Assurance Maladie ? Quel système de soins avec les moyens nécessaires pour l'Hôpital Public ? Quelle gestion de la Sécu et par qui ? Quels besoins de financements et qui doit mettre la main à la poche ?...

L'avenir de notre système de protection sociale va dépendre des réponses apportées à ces questions.

C'est pourquoi, il ne peut y avoir de précipitation dans les décisions prises.

Discuter d'un enjeu de société mérite qu'on prenne le temps d'un débat public, qu'on confronte les points de vue, et surtout qu'on ne bâcle pas le sujet comme s'apprête à le faire le gouvernement en faisant voter sa "réforme" en plein mois de juillet !

Seul le rapport de force peut faire reculer un gouvernement affaibli par ailleurs.

Le syndicalisme porte la responsabilité d'organiser l'action collective pour conserver et améliorer cet acquis social historique.

LA CGT Y EST PRÊTE.

ELLE PROPOSE AUX AUTRES SYNDICATS

UN PREMIER RENDEZ-VOUS

DE L'ACTION "TOUS ENSEMBLE"

LE SAMEDI 5 JUIN

